

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2026

Le conseil municipal s'est réuni le 10 juillet 2026 à 20h35 salle du conseil de la mairie.

Elus Présents : 13 conseillers

Elue représentée : Marine Nouet par Joelle Malavieille

Elu absent non représenté : 1 conseiller

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire

Madame Joelle MALAVIEILLE est désignée secrétaire de séance

1. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 30/04/2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Audit du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale (CDG 48)

Monsieur le Maire souhaite avoir une analyse du fonctionnement des services municipaux sur différents points ; déroulement de carrière, plannings, charge de travail, responsabilités.

Montant TTC de l'audit : 2830€

- L'audit est approuvé à l'unanimité

3. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Proposition nominative de 24 personnes pour siéger à cette commission

1^{er} adjoint délégué nommé d'office + 11 membres de l'équipe municipale

12 autres personnes issus de la société civile sont nominativement listées

6 membres titulaires et 6 membres suppléants seront tirés au sort.

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 contre

La proposition est validée

4. Demandes d'aides auprès des financeurs

4.1. Projet d'achat de matériel de projection pour la salle de l'amphithéâtre

Dépenses évaluées environ 4200€ (matériel + cablages)

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 abstentions

La demande de projet est validée

4.2 Projet d'aménagement des anciens gîtes 7 et 8 afin de réunir les deux petites surfaces pour un logement 3 pièces.

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 abstentions

La demande de projet est validée

4.3. Restauration et aménagement du mille club

Classé Architecture contemporaine remarquable ; récemment labélisé.

Nécessité d'effectuer des travaux pour un aménagement intérieur répondant aux normes d'utilisation et d'accueil du public. Mais aussi des réfections externes : toiture, isolation, chauffage et accessibilité.

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 abstentions

La demande de projet est validée

5. Autorisation de négociation immobilière

Un projet d'acquisition est en cours d'élaboration en partenariat avec la communauté des communes. Le conseil communautaire a approuvé le projet.

L'objectif étant au travers de ce projet immobilier de mettre en place une mutualisation des moyens dans les compétences respectives de chacun et ainsi d'installer plusieurs services dédiés à la santé notamment le centre de soins, un cabinet médical, kiné et autres.

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 contre

La proposition d'autorisation est validée

6. Demande aide pour le dévoiement d'une partie de la conduite d'eau du Rialong.

Autorisations de déposer les différentes demandes de devis et subventions pour :

6.1.A. remplacement des conduites d'eau du Rialong (déjà fortement impactées par leur vétustés, réseau fuyard)

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 abstentions

La proposition d'autorisation est validée

6.1.B. Etude du réservoir des combettes planes avec de grosses difficultés de fait de la dégradation du voile béton. La réhabilitation est évaluée aux alentours de 30 000€ HT

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 abstentions

La demande d'autorisation est validée

6.1.C. Réfection du réservoir des Rousses. Nouvel avertissement du S.D.E.E de ne plus intervenir pour cause de vétusté. Le réservoir est structurellement défectueux. Le captage est fonctionnel. Le cout des travaux est estimé aux environs de 15 000€.

Résultat du vote :

- 12 pour
- 2 abstentions

La demande d'autorisation est validée

Des infos supplémentaires sont portées à notre connaissance par Mr le Maire d'autres problèmes d'eau :

- Concernant le puit du pont Rodier qui se colmate et ne délivre aujourd'hui que la moitié de sa capacité ainsi que sa qualité d'eau.
- Une consommation excessive d'eau sans compteur est à déplorer aujourd'hui sur la commune. Un contrôle plus rigoureux est envisagé.
- Rappel pour les agriculteurs de ne pas se servir sur les réservoirs de l'eau potable, mais utiliser la canne de puisage.

Intervention d'une personne dans la salle :

- Pourquoi ne pas refaire un nouveau captage sur le Rialong ?

Réponse : « Ce n'est pas le captage du Rialong qui est défectueux, mais la conduite. Et sur le pont Rodier une étude est en cours pour augmenter la capacité de ressource. »

7. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Se portent candidats :

Titulaire : Claude Rolland

Suppléant : Éric Roux

Résultat du vote :

- 13 pour
- 1 abstention

La désignation est validée.

8. Décision sur les dettes de l'ancien locataire du bar « au rendez-vous des amis »

Suite au rachat du fonds de commerce de Mr Heissler par la commune ; une proposition d'effacement de ses dettes aurait été convenue avec l'ancienne municipalité. Les Anciens conseillers municipaux présents (4) sont surpris de cette requête et acquiescent qu'ils n'ont jamais entendu ni voté une décision de cet ordre. Pour l'équipe municipale actuelle, en l'absence de traces écrites étayant cette affirmation il ne parait pas possible de donner une suite favorable.

Résultat du vote :

- 14 contre

La demande d'effacement est rejetée.

9. Projet d'installation d'une borne de recharge électrique IRV2

Une borne de recharge « super rapide , 15mn » serait installée à coté des autres déjà en place sur la place par le SDEE. Sa prise en charge à 90% par le SDEE48 laisse un reste à charge d'environ 7000€ ; Ce nouveau service devant profiter aux petits commerces de la place.

Résultat du vote :

- 14 Pour

Le Projet est validé à l'unanimité

10. Attribution d'une aide financière au Syndicat des éleveurs de chevaux de trait (SECT)

Suite à une demande exceptionnelle, une aide de 100€ est proposée pour soutenir la foire aux chevaux se déroulant annuellement fin Aout/ septembre sur la place Duguesclin de Châteauneuf.

Résultat du vote :

- 14 Pour

L'attribution est validée à l'unanimité

11. Désignation d'un membre à la commission locale SAFER

Le Maire, Claude ROLLAND se porte candidat

Résultat du vote :

- 14 Pour

Sa candidature est validée à l'unanimité

12. Délibération donnant autorisation au maire afin de prendre un arrêté pour s'opposer au transfert des pouvoirs de police du maire au président de la communauté de communes Randon/Margeride

La commune garderait sa compétence.

Résultat du vote :

- 13 Pour
- 1 Contre

La délibération est validée.

13. Avis et Analyse sur rendu de l'enquête publique et des commissions environnementales.

Le Maire ouvre le débat :

- Suite à la réception d'un courrier du préfet notifiant la Mairie du report de sa décision au 18 aout à propos du projet éolien de La Clamouse porté par la société Gaïa Energies,
- Après examen du rapport de la commissaire enquêtrice dans lequel elle écrit :
 - « En conclusion, malgré l'importance de développer les énergies renouvelables, l'examen de la proportionnalité entre avantages et inconvénients me permet de conclure que ce projet d'implantation d'un parc de 5 éoliennes dit : « La Clamouse », n'est pas adapté au contexte local et environnemental, ce qui m'amène à émettre un avis négatif »

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur sa position favorable ou pas au projet.

Le Maire s'étonne que le siège social de la SEP soit situé dans les locaux de la Mairie. Il interpelle les trois autres membres de l'ancien conseil qui, à l'unanimité, confirment ne pas avoir de souvenir d'une telle délibération.

Pierre Bessière rappelle qu'un tel projet serait de nature à générer un financement supplémentaire à la Mairie susceptible de faciliter son financement. A sa demande, Mr Le Maire donne la parole à Mr Thierry Andrieu qui rappelle que tout projet éolien entraîne une décote immobilière comprise entre 20 et 30% sur tous les biens ayant une covisibilité avec le projet.

Eric Roux et Pierre Bessière s'interrogent sur la nécessité de prendre une telle délibération, qui risque d'être clivante. Il est donc procédé à un vote à main levée afin de savoir si le conseil doit statuer sur ce point ou pas.

Résultat du vote :

- 4 contre
- 10 pour

Le vote a donc lieu à bulletin secret et porte sur l'arbitrage entre les bénéfices et les inconvénients du projet éolien de la Clamouse.

Résultat du vote :

- 9 contre
- 4 pour
- 1 blanc

En conséquence la délibération du conseil municipal est que les inconvénients l'emportent sur les bénéfices. Le conseil municipal se positionne contre le projet éolien de La Clamouse.

14. tarifs Eau et Abonnement

Mr le Maire annonce que le déficit du budget de l'eau était de 13.000€ en 2025 et qu'il est pour 2026 de 15.000€. Il convient donc de rééquilibrer, à terme, ce budget.

Mr le Maire explique qu'il y aurait un règlement à écrire. Ce règlement commence par une tarification des usages. Les différents scénarii afin de bénéficier des aides communautaires nécessitent un passage de la tarification des 120 premiers m3 d'eau consommée à 1.80€/m3 d'ici 2028.

La proposition numéro 3 qui consiste à augmenter l'abonnement de 75 à 83€, d'augmenter les 120 premiers m3 d'eau consommée de 5 cts, de 0.98€ à 1.03€, et les m3 au-delà des 120 premiers de 5 cts, de 0.30€ à 0.35€ est adoptée :

- 0 contre
- 2 abstentions
- 12 pour

La délibération sur le tarif de l'eau est validée.

15. Accès au réseau eau potable

Mr le Maire propose de fixer une règle supplémentaire au règlement de l'eau en fixant un tarif de raccordement au réseau d'eau potable. Le tarif de 300€ est proposé et est mis au vote :

- 0 contre
- 2 abstentions
- 12 pour

La délibération sur le tarif de raccordement au réseau d'eau potable est validée.

16. Fixation du tarif branchement au réseau d'eau (annule et remplace la DE_2021_016)

Mr le Maire propose de fixer une règle supplémentaire au règlement de l'eau en fixant un tarif de branchement qui inclut la pose et l'installation d'un compteur avec un forfait de 7 mètres linéaires de conduite. Le tarif de 900€ pour le forfait plus 25€ par mètre linéaire supplémentaire est proposé et est mis au vote :

- 0 contre
- 2 abstentions
- 12 pour

La délibération sur le tarif de branchement au réseau d'eau potable est validée.

17. Fixation des tarifs d'abonnement en fonction des diamètres des compteurs (annule et remplace DE_2026_024)

Mr le Maire propose de modifier le tarif d'abonnement en fonction du diamètre des compteurs eu égard à la délibération 13 qui voit le tarif de base passer à 83€. Les tarifs de

- 83€ pour un compteur DN 15,
- 105€ pour un compteur DN 20,
- 155€ pour un compteur DN 25,

La proposition est mise au vote :

- 0 contre
- 2 abstentions
- 12 pour

La délibération sur le tarif de d'abonnement au réseau d'eau potable est validée.

18. Redevance consommation d'eau potable et redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 (Agence de l'Eau)

Mr le Maire annonce que l'agence de l'eau Loire Bretagne demande une modification des redevances sur l'eau potable qui lui sont versées intégralement :

- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable est portée à 0.076 €HT/m³ pour l'année 2026
- La redevance pour la consommation d'eau est portée à 0.294 €HT / m³ pour l'année 2026

La proposition est mise au vote :

- 0 contre
- 2 abstentions
- 12 pour

La délibération sur les redevances d'eau potable est validée.

19. Informations et questions diverses

19.1 Questions relative au coût de la consommation EDF communale

Mme la deuxième adjointe prend la parole afin de fournir une évaluation des coûts de fonctionnement des salles communales : Salle des fêtes, église et Mille Club.

Il apparait un dysfonctionnement sur les consommations des factures EDF sur plusieurs compteurs communaux, des arriérés de facturation et des reliquats payés en retard ont aussi généré des surcoûts.

Mme la deuxième adjointe fait un point sur les questions relatives aux abonnements, consommations et leur répartition.

Sont répertoriés 49 compteurs communaux, dont 26 pour l'éclairage public, 6 pour la mairie et les communs, 1 pour le camping, 8 pour le village vacances, 3 pour les salles communales et 5 compteurs pour le service de l'eau.

L'éclairage public regroupe 177 candélabres (152 pour Châteauneuf et 25 pour les hameaux), pour un coût annuel de 16.814€ en 2025.

Une hausse substantielle des coûts EDF entre 2024 et 2025 pose question. La seule augmentation des tarifs d'abonnement et du prix de l'électricité ne justifiant pas à eux seuls une telle progression. L'assistance d'EDF est donc requise afin de vérifier la réalité des sommes.

19.2 Question relative au coût de chauffage de la salle des fêtes

Mme la deuxième adjointe explique que la salle de fêtes est équipée avec un chauffage aérotherme à gaz, mais constate une surconsommation électrique dont les causes sont à déterminer.

19.3 Question relative à la salle des fêtes

Mr la Maire annonce que l'entreprise Simon est intervenue afin de boucher les nombreuses fuites résiduelles de la salle des fêtes. Les nouvelles baies vitrées ont été installées par l'entreprise Solabaie afin d'en améliorer le confort et de faciliter son utilisation.

19.4 Question relative à la taxe sur les logements vacants

Mr le Maire rappelle que l'instauration de la taxe sur les logements vacants doit être prise avant le 1^{er} octobre 2026. Cette taxe sera débattue lors d'un conseil municipal ultérieur.

19.5 Question relative au bureau de poste

Mr le Maire annonce que le bureau de poste a été fermé pendant deux semaines à la demande de la direction de la Poste. Décision motivée par une soi-disante baisse de fréquentation à cette période-là !

Mr le Maire a saisi la sénatrice Mme Guylène Pantel et le Président de l'AMF Mr Alain Astruc afin de faire remonter ce problème au niveau national. Lecture a été faite du courrier de Mr Astruc au Président National de l'association des Maires de France. Le Maire a également par courrier interpellé la Direction de la Poste sur cette manière de fonctionner.

La position de principe de la municipalité est et sera de refuser catégoriquement toute fermeture ou modification de notre bureau de Poste.

19.6 Question relative aux sectionaux

Mr le Maire annonce qu'il existe une convention avec la SAFER, il souhaite poursuivre la prestation de la SAFER afin de mettre à jour les baux ruraux. L'aide de 50% du département étant toujours activée.

19.7 Question relative à la sécurité

Mr le Maire annonce que des arbres à hautes tiges sur le domaine communal posent un risque sur les habitations proches. Un devis a été demandé sur une proposition d'abattage.

19.8 Question relative à la maison de retraite

Mr le Maire annonce que le directeur de l'hôpital de Mende, lors de son passage à Châteauneuf est venu annoncer le déplacement des résidents et du personnel de la maison de retraite vers d'autres établissements. Pour une fermeture temporaire à compter du mois d'Aout.

La municipalité est favorable à une fermeture liée aux travaux, mais a fait remarquer qu'aucune consultation pour l'heure n'a été entreprise par la société HLM Lozère Habitation, propriétaire des locaux. La municipalité s'oppose à toute méthode qui viserait à vider de son contenu l'établissement (résidents et personnels) alors qu'aucun projet ne semble définitivement arrêté.

Mr Le Maire a sollicité un RDV auprès du Président du département pour faire le point sur l'EHPAD de Châteauneuf.

Fin des débats à 0h10.